

COMMUNE DE GRISOLLES

Avis concernant l'aménagement foncier lié à la LGV Bordeaux-Toulouse

L'élection des propriétaires de biens fonciers non-bâties siégeant en commission intercommunale d'aménagement foncier (deux titulaires, un suppléant) doit être renouvelée suite aux élections municipales en application de l'article L.121-6 du code rural et de la pêche maritime.

Elle aura lieu le 26 mai 2026 et les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date à 20h00.

Le Maire,



Geoffrey SAPIN